



OPTEZ POUR LE SEUL CONTRAT D'ASSURANCE CONÇU ET ADAPTÉ POUR LE MONDE MUNICIPAL

En étant assurée avec le contrat d'assurance La Municipale^{MD}, votre municipalité bénéficie de toutes les couvertures nécessaires, et ce, à des coûts avantageux.

PRODUITS D'ASSURANCE STANDARD

- › Biens
- › Bris des machines
- › Pertes de revenu
- › Responsabilité civile
- › Erreurs et omissions
- › Pertes ou détériorations sur et hors des lieux
- › Automobile

Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire

Les membres de la MMQ souscrivant la garantie Erreurs et omissions bénéficient sans frais additionnels d'un produit d'assurance qui protège le conseil municipal dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire. Cette garantie couvre une partie des frais de défense engagés à la suite d'une réclamation découlant de décisions prises dans la sphère politique des activités municipales, dont les décisions portant sur les règlements municipaux, les résolutions, les décisions administratives et autres.

Cette couverture est incluse dans La Municipale^{MD}! Voici un avantage concret auquel vous accédez en adhérant à la seule mutuelle d'assurance qui appartient au monde municipal.

**PLUS DE 99 % DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT AVEC NOUS.**

